

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juin 2024

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le mardi 14 mai 2024 à 20 heures 30.

Présents :

Mesdames Isabelle AUMAR, Karine BEBERT et Laure BRICHET VIVIAN, Messieurs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Fabrice COTTET, Christian DAVAT, Jean-Philip FRAIX-BURNET, Mesdames Bernadette GUEYRAUD et Cécile TRAHAND.

Excusés : Monsieur Guillaume MORAND

Absent :

Secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un(e) secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Monsieur Pascal CLERT est désigné à la fonction de secrétaire de séance.

Ordre du jour de la réunion :

- ✚ Approbation des procès-verbaux du 04 avril et du 14 mai 2024
- ✚ SDES – Annexe financière prévisionnelle Montée de Lachat
- ✚ Astreinte déneigement
- ✚ Questions diverses

1° APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 04 avril et du 14 mai 2024

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant les procès-verbaux de ces séances.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du 04 avril et du 14 mai 2024.

2° PROJET MONTEE DE LACHAT ET PLACE SAINT-LAURENT

Madame le Maire informe qu'elle s'est rendue avec Messieurs Didier CAMPILLO et Jean-Philip FRAIX-BURNET à Grand Chambéry dans le cadre de l'appel d'offre concernant les travaux d'aménagement de voirie, enfouissement des réseaux secs et renouvellement des réseaux humides – Montée de Lachat pour une présentation du rapport d'analyse des d'offres. Elle précise que la Commission d'Appel d'Offres de Grand Chambéry se réunira le 19 juin et qu'ensuite le projet devra être validé bureau communautaire du 04 juillet 2024.

Elle présente le financement de ces travaux en co-maîtrise d'ouvrage avec Grand Chambéry, le SDES et la commune d'Arith, d'un coût total de 1 164 092,12 € TTC :

- ✚ 307 322,93 € TTC à charge de la commune,
- ✚ 774 506,22 € TTC à charge de Grand Chambéry,
- ✚ 123 517,99 € TTC à charge du Syndicat Département d'Energie de la Savoie (SDES).

La part, à charge de la commune, se décompose comme suit :

- ✚ Lot n°01 :
 - 61 944 € TTC pour le génie civil orange/fibre,
 - 41 995,20 € TTC pour le génie civil éclairage public,
 - 2 328 € TTC pour les grilles eaux pluviales
- ✚ Lot n°02 (convention financière SDES) : 41 225,02 € Hors TVA
- ✚ Lot n° 03 :
 - 141 949,60 € TTC pour l'aménagement de surface

- 12 964,72 € TTC pour la réfection de tranchée orange/fibre
- 4 855,54 € TTC pour la réfection de tranchée éclairage public

3° SDES -ANNEXE FINANCIERE PREVISIONNELLE MONTEE DE LACHAT :
CONVENTION FINANCIERE SDES : Madame le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre des travaux de la montée de Lachat et de la place Saint-Laurent, une convention est à signer avec le SDES pour la prise en charge de 70% du montant des travaux d'enfouissement des réseaux secs.

A cette occasion, il est rappelé la compétence du SDES d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) et à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité HTA et BT existants, réseaux exploités par Enedis dans le cadre de la Convention de concession signée le 20 mars 2020.

L'opération concernée est située **secteur Chef-Lieu, réseau BT et/ou HTA (600 ml)**.

A ce titre, les procédures déjà engagées par la commune sur cette opération, sont :

Un groupement de commande a été constitué pour la réalisation de travaux coordonnés sur les réseaux secs, les réseaux humides et un aménagement de voirie. Une convention de groupement de commande signée entre le SDES / la commune / Grand Chambéry définit les modalités de fonctionnement de ce groupement.

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux) concernant les seul(e)s prestations et travaux transférés au SDES, s'élève à **147 483,76 € TTC**. Avec une participation financière prévisionnelle de la commune s'élevant à **41 225,02 € TTC** concernant les prestations de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et travaux assurées et/ou gérées par le SDES, le détail des coûts ainsi que les participations financières de chacune des deux parties étant précisés dans l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) jointe.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de madame le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- ✚ **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune ;
- ✚ **AUTORISE** le Maire à signer l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP), et à signer tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;

3° ASTREINTE DENEIGEMENT : Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'un régime d'astreinte pour le déneigement a été instauré en 2012. Il convient néanmoins de revoir la délibération existante en précisant qu'il s'agit d'une astreinte d'exploitation.

Après avoir échangé, les conseillers décident de maintenir le régime d'astreinte d'exploitation pour le déneigement les week-ends sur la période du 15 novembre au 15 mars. Il convient de saisir, pour avis, le Comité Social Technique du CDG 73. Après quoi, le conseil municipal devra délibérer pour acter ce régime d'astreinte d'exploitation.

4° QUESTIONS DIVERSES :

- ✚ Appartement n°01 Cure : Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET informe que les portes de placard ont été livrées et que le meuble supplémentaire a été réceptionné. Le logement devrait être disponible au 1^{er} juillet 2024.
- ✚ Madame le Maire indique que Grand Chambéry va proposer, à ses communes membres, un service pour l'instruction des dossiers de demande d'enseignes de publicité dans le cadre du Règlement Local de Publicité Intercommunal, dossiers qui ne sont plus traités par les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT).
- ✚ Gens du voyage : Dans le cadre de la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage prévue pour 2025, Grand Chambéry recherche de nouveaux emplacements afin d'installer des ménages issus de la communauté des gens du voyage. Grand Chambéry contacte chacune de ses communes membres en présentant un certain nombre de terrains sur lesquels il serait envisageable d'accueillir des personnes sédentaires. Les terrains identifiés n'intègrent pas d'autres critères d'opportunité que leur localisation sur notre commune.

Après avoir échangé, les membres conseils municipal demandent à Madame le Maire d'adresser un courrier à Grand Chambéry indiquant que les terrains pressentis ne permettent pas l'accueil de gens du voyage sédentarisés à ce jour pour diverses raisons.

- ✚ Fleurissement : Madame Bernadette GUEYRAUD et Monsieur Fabrice COTTET indiquent que les jardinières ont été installées à la chapelle de Montagny ainsi que les vélos devant le cimetière. Les grands pots commandés devraient arriver d'ici à la fin du mois de juin.
- ✚ Ecole : Madame le Maire fait part à l'assemblée du départ de l'enseignante Séverine LAZZARONI, qui va rejoindre le RPI des Hautes Bauges à Ecole-en-Bauges à compter de la rentrée de septembre 2024. Elle enseignait au sein du RPI depuis 18 ans et assurait, par intérim, le poste de direction depuis 3 ans.

L'enseignante Andréa DE MAGALHAES ne sera plus en poste sur le RPI Arith-Saint François de Sales-Le Noyer à la rentrée de septembre 2024.

Monsieur Didier CAMPILLO dit que le prochain conseil d'école du RPI aura lieu le jeudi 13 juin 2024 au Noyer.

Madame le Maire rappelle que Clarisse MONNET qui était en remplacement sur le poste d'agent périscolaire avait un contrat d'un et qu'elle ne souhaite pas le reconduire.

- ✚ Coupe de bois : Madame le Maire signale que les travaux se poursuivent, Monsieur COTTAREL informe régulièrement la commune de l'avancement de la coupe.
- ✚ Bassins à Montagny : Le constat avec l'entreprise dont le chauffeur a reculé dans le bassin Chemin du Chainay a été établi et signé. Nous sommes dans l'attente d'un devis pour les réparations.

L'arrivée d'eau du bassin Chemin des Bergers a été cassée lors de la pose d'un poteau pour la fibre. L'entreprise s'est engagée à prendre en charge les réparations et a signé le devis établi par l'entreprise TPLM. Dès que TPLM aura réceptionné le bon de commande, les réparations seront engagées.

- ✚ Madame le Maire informe que ce samedi 15 juin 2024 aura lieu la Fête de la musique organisée par le Comité des Fêtes.
- ✚ Madame le Maire rappelle que, suite aux élections européennes, des élections législatives auront lieu les 30 juin et 07 juillet 2024. Il convient donc d'établir le planning de tenue des bureaux de vote.

Madame le Maire rappelle aux conseillers que Madame Bernadette ROCHE CATTIN devait être en congés à cette période et qu'elle ne pourra les prendre du fait des élections.

Madame le Maire rappelle également que Madame Cécile MORAND, au nom de l'association TEAM ACOM RACE, avait réservé le parking de la mairie pour un concours de pétanque le dimanche 07 juillet. Au vu des élections ce même jour, il ne sera pas possible qu'elle utilise le parking. Il lui a été proposé de lui mettre à disposition ce parking le samedi 06 juillet ou le week-end suivant. Madame Cécile MORAND doit nous rendre réponse.

Madame le Maire signale que la Fête de l'école aura lieu le vendredi 28 juin 2024.

Conseil municipal : la prochaine date est fixée au mardi 09 juillet 2024 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,
Cécile TRAHAND



Le secrétaire de séance,
Pascal CLERT



